

Barème offre pack, entretien citerne et frais divers destiné aux Clients Particuliers V2P

Tarifs unitaires TTC exprimés en euros.

Applicable au 1er juillet 2026

(Remplace les barèmes V2P du 1er juillet 2025, V2S du 1er juillet 2019, TLM du 1er juillet 2016 et V2F du 22 avril 2008)

1. Prestations techniques pour citerne apparente

Prestations	Capacité de 2 t et moins	Capacité de 3,2 t
Mise en place (Pose)	628,90	1 178,10
Retrait / Déplacement (1)	903,70	1 639,70
Neutralisation (2)	1 282,90	2 055,20
Découpage	1 414,30	2 913,20
Vente pour neutralisation (2) citerne jusqu'à 1,2 t (si retrait impossible)	2 020,20	5 963,00
Vente pour neutralisation (2) citerne 1,75 t ou 1,9 t (si retrait impossible)	3 646,10	

2. Prestations techniques pour citerne enfouie

Prestations	Capacité de 2 t et moins	Capacité de 3,2 t
Mise en place (Pose "Clés en main") (3)	1 275,10	2 098,40
Evacuation des terres (en option)	597,00	942,80
Intervention d'un « brise roche » (en option)	770,70	1 110,80
Supplément de remblaiement (terre ou sable) (en option)	770,70	1 195,30
Dalles de lestage (la paire) (en option)	512,20	512,20
Retrait	1 564,60	2 505,80
Remblaiement de la fouille après retrait d'une citerne enfouie (matériaux et prestations de services)	997,90	1 663,10
Déplacement (1) - Fouille réalisée par le Client	1 799,20	2 141,30
Déplacement (1) - Fouille et remblaiement réalisés par Butagaz	2 396,60	2 396,60
Neutralisation (2)	1 282,90	2 055,20
Vente pour neutralisation (2) citerne jusqu'à 1,2 t (si retrait impossible)	3 258,10	7 901,80
Vente pour neutralisation (2) citerne de 1,75 t à 2 t (si retrait impossible)	4 173,10	

3. Jauge connectée

Prestations	
Fourniture et installation de la jauge connectée	338,80
Abonnement annuel pour 1 transmission / semaine (exploitation & maintenance)	72,00
Retrait de la jauge connectée	169,20
Remplacement de la jauge connectée détériorée ou perdue	338,80

En Euro TTC, TVA à 20 %.

(1) Déplacement à la demande ou du fait du Client (à la même adresse)

(2) Neutralisation : acte technique visant à rendre la citerne impropre à toute réception de gaz liquide

(3) Montant pour la pose "clés en main" hors option

Nous consulter pour citerne de capacité unitaire supérieure à 3,2 tonnes

4. Entretien et sécurité de la citerne

Prestations	Capacité de 2 t et moins	Capacité de 3,2 t
Entretien et rendez-vous technique de la citerne propriété Butagaz (dans un délai maximum de 48 mois pour une citerne enfouie, ou de 48 mois pour une citerne apparente installée avant le 1er avril 2021, sinon de 60 mois après cette date)	119,50	119,50
Entretien et rendez-vous technique de la citerne propriété Client (coût annuel)	119,50	227,80
Requalification décennale de la citerne propriété Client	1 641,50	3 082,50

5. Autres prestations techniques

Prestations	Capacité de 2 t et moins	Capacité de 3,2 t
Repompage du gaz en citerne	561,30	889,30
Transfert du gaz en citerne en clientèle en cas de modification ou d'adaptation de la citerne	238,70	238,70
Déplacement prestataire pour dépannage avec bouteilles de gaz	273,80	273,80

6. Services PACK CONFORT

Abonnements mensuels	
3 premières années	6,66
A partir de la 4ème année	4,08

7. Echelonnement de la facture de gaz (*)

Majoration tarifaire	En 3 fois (4)	En 6 fois (5)	En 10 fois (4)
A chaque livraison (en euro TTC/tonne)	17,29	32,32	54,36

8. Services divers

Prestations	
Bilan installation	97,00
Frais pour livraison urgente (livraison sous 3 jours ouvrés pour un minimum de 451 kg de gaz commandés)	83,00
Avoir gaz pour non-respect du délai maximum de livraison suite à une commande de gaz	-57,90

9. Autres frais (non soumis à la TVA)

Prestations	
Indemnité de déplacement pour échec de livraison suite à un refus Client ou défaut d'accès en l'absence du Client	76,00
Indemnité pour non-annulation du rendez-vous ou échec du mouvement de la citerne	486,00
Indemnité pour résiliation du contrat avant la mise en place de la citerne	642,00
Frais d'ouverture de dossier	100,00
Résiliation anticipée dégressive, calculée au prorata du temps restant à courir avant l'échéance du contrat	1 069,00
Frais administratifs suite à défaut de règlement	0,00
Frais de retard de paiement = 3 fois le taux de l'intérêt légal appliqué au montant dû	

En Euro TTC, TVA à 20 %.

(*) TVA applicable sur le produit gaz propane : 20 % en France métropolitaine hors Corse, réduite à 13 % en Corse.

(4) Sous réserve d'avoir conclu l'avenant option payante "Paiement en 3 fois" ou "Paiement en 10 fois"

(5) Ancienne option payante intitulée "Forfait Malin"

Nous consulter pour citerne de capacité unitaire supérieure à 3,2 tonnes